



Votre patient bénéficie-t-il de l'ACS ?

Pour le savoir, 4 possibilités :

1/ utilisez la **carte Vitale** de votre patient.



2/ connectez-vous sur **Espace pro** et consultez la rubrique « Infos patient »

3/ demandez l'**attestation papier** à votre patient :

ATTESTATION DE TIERS PAYANT INTÉGRAL				
VOUS AVEZ SOUSCRIT UN CONTRAT AVEC L'AIDE AU PAIEMENT D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (ACS)				
Vous bénéficiez du tiers payant intégral sur présentation de votre carte Vitale. Veillez à la mettre à jour dès réception du présent document*.				
La(les) personne(s) mentionnée(s) ci-dessous bénéficie(nt) du tiers payant sur la part assurance maladie obligatoire et la part complémentaire.				
Bénéficiaire Prénom Nom	Né(e) le	N° contrat ACS Libellé contrat	Date début tiers payant intégral	Date fin du tiers payant intégral
[Prénom] [Nom] A / N'a pas déclaré un médecin traitant	[JJ/MM/AAAA]	[91 - contrat A] [92 - contrat B] [93 - contrat C]	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]

3/ si votre patient dispose d'un **smartphone** et d'un **compte ameli**, demandez-lui de se connecter de vous montrer directement son attestation depuis son téléphone !

